

## Syndicat National de l'Enseignement Chrétien

## Communiqué national du Snec-CFTC

Le rendez-vous salarial s'est tenu le 3 juillet 2019. Qu'en retenir?

L'Etat poursuit (avec un an de retard) le déploiement du dispositif PPCR mais cette phase ne bénéficiera qu'« aux nouveaux agents de la fonction publique, ainsi qu'à ceux qui entrent dans une troisième partie de carrière ».

Le Ministre de l'Education Nationale dit agir pour le pouvoir d'achat des enseignants. Comment le croire au regard des faits suivants :

- Poursuite du gel de la valeur du point d'indice
- Revalorisation du remboursement des frais de repas pour les agents publics en formation ou en mission, avec un barème fixé à 17,50€ contre 15,25€ aujourd'hui : un geste de 2.25 €!
- La reconnaissance accrue du mérite individuel et collectif avec la création d'un « bonus »,
  « modulé sur la base d'objectifs individuels et collectifs, au bénéfice des agents les moins primés ».
  Concrètement : quel montant supplémentaire de rémunération, pour quels agents et selon quels critères ?
- La Gipa, qui n'est qu'un pis-aller dont bénéficient peu d'agents (essentiellement bloqués au dernier échelon de leur grade) est reconduite en 2019. Un sacré cadeau : « à titre exceptionnel pour 2020 uniquement, la compensation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG (IE-CSG) sera réévaluée afin de tenir compte de la situation individuelle de certains agents publics. » Rappelons que seuls les agents de droit public ne bénéficient pas de la compensation totale et pérenne de la hausse de la CSG...

PANTIN, le 4 juillet 2019